



RECUEIL DES ACTES

ADMINISTRATIFS

**N°81-2011-069 SPECIAL**

**OCTOBRE 2011**

PUBLIÉ LE 25 OCTOBRE 2011

# SOMMAIRE

## 81 - Préfecture Tarn

### SECRETARIAT GENERAL

Arrêté N °2011298-0001 - Arrêté du 25 octobre 2011 portant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Tarn .....	1
Arrêté N °2011298-0002 - Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Xavier Dégrange, sous- préfet, directeur de cabinet du préfet du Tarn, en date du 25 octobre 2011 .....	3
Arrêté N °2011298-0003 - Arrêté portant délégation de signature à M. Colin MIEGE, sous- préfet de Castres, en date du 25 octobre 2011 .....	6
Arrêté N °2011298-0004 - Arrêté portant délégation de signature à des agents en fonction à la préfecture du Tarn en date du 25 octobre 2011 .....	10
Arrêté N °2011298-0005 - Arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire délégué et portant délégation de gestion en date du 25 octobre 2011 .....	17





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SECRETARIAT GENERAL

PRÉFECTURE DU TARN

**Arrêté du 25 OCT. 2011**  
**portant délégation de signature**  
**à Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Tarn**

Le préfet du Tarn,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant charte de déconcentration ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements et notamment ses articles 20 et 43 (délégation de signature) d'une part et 22 et 23 (performance et budget) d'autre part ;
- Vu le décret du Président de la République du 29 septembre 2011 portant nomination de Monsieur Jean-Marc FALCONE en qualité de préfet du Tarn ;
- Vu le décret du Président de la République du 18 juin 2010 portant nomination de Mme Béatrice Steffan, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture du Tarn ;
- Vu le décret du Président de la République du 10 septembre 2010 nommant sous-préfet hors classe, sous-préfet de Castres (1<sup>ère</sup> catégorie) M. Colin Miège, administrateur civil hors classe ;
- Vu le décret du Président de la République du 1<sup>er</sup> août 2011 portant nomination de Monsieur Xavier Dégrange, commissaire de la marine, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète du Tarn ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 portant organisation de la préfecture ;

*Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,*

**arrête**

**Article premier** - Délégation de signature est donnée à Mme Béatrice Steffan, secrétaire générale de la préfecture du Tarn, à l'effet de signer tous les arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances, documents et en matière financière, tous engagements juridiques, liquidations, mandatements et titres relevant des attributions de l'Etat dans le département du Tarn à l'exception :

1. des réquisitions de la force armée,
2. des réquisitions du comptable public,
3. de la saisine de la juridiction compétente en vue du contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales,
4. de la saisine de la Chambre régionale des comptes,
5. de tout acte relevant de la procédure d'élévation de conflit.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice Steffan, la délégation qui lui est consentie sera exercée par M. Colin Miège, sous-préfet de Castres.

**Article 3** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Colin Miège, sous-préfet de Castres, la délégation est exercée par M. Xavier Dégrange, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet.

**Article 4** - Délégation est donnée à Mme Béatrice Steffan, à l'effet de signer en qualité de prescripteur du centre de coût PRFSG01081 du BOP 307 :

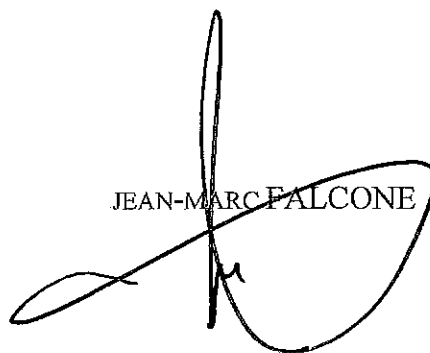
- la décision de dépenses et de recettes, soit en validant l'expression de besoin soit en signant des subventions, décisions individuelles et marchés,
- la constatation du service fait quel que soit le montant de la dépense,
- le pilotage des crédits de paiement, incluant la priorisation,
- l'engagement et la liquidation des achats effectués au moyen d'une carte achat pour les frais de représentation dans la limite de 2000 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice Steffan, M. Jean-Marc Bartolo, directeur de la coordination, des moyens et de la logistique est habilité à signer l'expression de besoin et constater le service fait.

**Article 5** - La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet de Castres et le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

*Fait à Albi, le* **25 OCT. 2011**

JEAN-MARC FALCONE





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU TARN

SECRETARIAT GENERAL

**Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Xavier Dégrange,  
sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Tarn**

Le préfet du Tarn,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant charte de déconcentration ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 29 septembre 2011 portant nomination de Monsieur Jean-Marc FALCONE en qualité de préfet du Tarn ;
- Vu le décret du Président de la République du 18 juin 2010 portant nomination de Mme Béatrice Steffan, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture du Tarn ;
- Vu le décret du Président de la République du 10 septembre 2010 nommant sous-préfet hors classe, sous-préfet de Castres (1<sup>ère</sup> catégorie) Monsieur Colin Miège, administrateur civil hors classe,
- Vu le décret du Président de la République du 1<sup>er</sup> août 2011 portant nomination de Monsieur Xavier Dégrange, commissaire de la marine, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Tarn .
- Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 portant organisation de la préfecture ;

*Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,*

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>.** - Délégation de signature est donnée à M. Xavier Dégrange, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Tarn, à l'effet de signer tous les arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents administratifs et réglementaires relevant des attributions du cabinet de la préfecture du Tarn, notamment les arrêtés d'hospitalisation sans consentement et les arrêtés ordonnant la fermeture administrative des débits de boisson, à l'exception :

1. des réquisitions de la force armée,
2. des réquisitions du comptable public.

**Article 2.** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier Dégrange, la délégation est exercée par Mme Béatrice Steffan, secrétaire générale de la préfecture du Tarn. En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Xavier Dégrange et de Mme Béatrice Steffan, la délégation est exercée par M. Colin Miège, sous-préfet de Castres.

**Article 3.** – Délégation est donnée à M. Xavier Dégrange, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Tarn, à l'effet de signer, pour l'ensemble du département, pendant les permanences du corps préfectoral :

- les arrêtés de reconduite à la frontière des étrangers en situation irrégulière et de maintien dans des locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire ;
- les arrêtés de suspension administrative du permis de conduire ;
- les demandes de moyens à la zone de défense et de sécurité sud-ouest ;
- les décisions ordonnant la saisie et la remise d'armes et de munitions si le comportement ou l'état de santé de la personne détentrice présente un danger grave et imminent pour elle-même ou pour autrui (article 7 de la loi n° 2001-1062 du 15 novembre 2001) ;
- à titre exceptionnel, toute décision nécessitée par une situation d'urgence.

**Article 4.** – Délégation est donnée à M. Xavier Dégrange, sous-préfet, directeur de cabinet, à l'effet de signer en qualité de prescripteur du centre de coût PREFCAB081 du BOP 307 ;

- la décision de dépenses et de recettes, soit en validant l'expression de besoin, soit en signant des subventions, décisions individuelles et marchés,
- la constatation du service fait quel que soit le montant de la dépense,
- le pilotage des crédits de paiement incluant les priorisations des paiements,
- l'engagement et la liquidation des achats effectués au moyen d'une carte achat pour les frais de représentation dans la limite de 2000 €.

- En cas d'absence ou d'empêchement, Mme Béatrice Steffan, secrétaire générale, est habilitée à signer l'expression de besoin et constater le service fait.

**Article 5.** - Délégation est donnée à M. Xavier Dégrange, en qualité de responsable d'unités opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat relevant des budgets opérationnels de programme (BOP), ci-dessous énumérés :

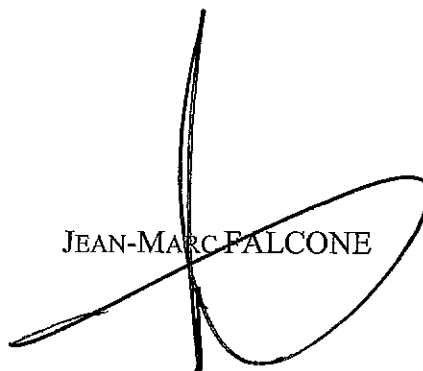
Ministères	Programmes	N° de B.O.P
Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration	Coordination des moyens de secours	128
	Intervention des moyens de secours	161
Services du premier ministre	Coordination du travail gouvernemental (MILDT)	129
Ministère de l'environnement, du développement durable, des transports et du logement	Sécurité et circulation routières	207

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation, le mandatement des dépenses et l'émission des titres de perception.

**Article 6.** - Le directeur de cabinet du préfet du Tarn, la secrétaire générale de la préfecture et le sous-préfet de Castres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Albi, le. 25 OCT. 2011

JEAN-MARC FALCONE







Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU TARN

SECRETARIAT GENERAL

## **Arrêté portant délégation de signature à M. Colin MIEGE sous-préfet de Castres**

Le préfet du Tarn,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;
- Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 29 septembre 2011 portant nomination de Monsieur Jean-Marc FALCONE en qualité de préfet du Tarn;
- Vu le décret du Président de la République du 18 juin 2010 portant nomination de Mme Béatrice Steffan, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture du Tarn,;
- Vu le décret du Président de la République en date du 10 septembre 2010 nommant sous-préfet hors classe, sous-préfet de Castres (1<sup>ère</sup> catégorie) M. Colin Miège, administrateur civil hors classe;

## **Arrête**

## **Article premier :**

En ce qui concerne sa circonscription administrative, délégation est donnée à M. Colin Miège, sous-préfet hors classe, sous-préfet de Castres, à l'effet de signer au nom du préfet du Tarn toutes décisions, pièces et correspondances administratives relatives aux matières suivantes :

### I - Affaires locales -

- lettres d'observations pour les collectivités locales et les établissements publics de l'arrondissement des Castres dans le cadre du contrôle de légalité ;
- lettres d'observations concernant les budgets communaux ou assimilés votés en déséquilibre ou non votés dans les délais, les comptes faisant apparaître un déficit de fonctionnement et les dépenses obligatoires ;
- lettre informant les maires de l'arrondissement et les présidents des établissements publics locaux de l'intention du représentant de l'Etat de ne pas déférer au tribunal administratif un de leurs arrêtés, actes ou conventions.
- substitution au maire dans les cas prévus par l'article L 2122-34 du code général des collectivités territoriales ;
- création, agrandissement, transfert et fermeture des cimetières ;
- création et modification de syndicats intercommunaux pour l'arrondissement de Castres ;
- fonctionnement et actes des associations syndicales autorisées, de leurs syndicats et de leur directeur ;
- gestion des biens des sections des communes ;
- application pour l'arrondissement de Castres des dispositions du décret n° 85-988 du 16 septembre 1985, relatives à la commission consultative départementale de la protection civile, de la sécurité et de l'accessibilité, en ce qui concerne la sous-commission technique départementale compétente en matière d'accessibilité et la commission de sécurité de l'arrondissement de Castres par arrêté préfectoral du 26 septembre 1989.

### II - Administration générale - urbanisme et environnement -

- réquisitions de logements (signature, notification, exécution, renouvellement, annulation et mainlevée des ordres de réquisition, actes de procédure divers) ;
- tous courriers, correspondances, notifications et décisions entrant dans le cadre de l'instruction des plans locaux d'urbanisme et des cartes communales et des schémas de cohérence territoriale ;
- la délivrance des décisions d'autorisation d'occupation du sol relevant de la compétence de l'Etat en cas d'avis divergent du maire et de la direction départementale des territoires, dans les communes non dotées de documents d'urbanisme ;
- actes relatifs à la police et à la conservation des eaux et à la suppression des étangs insalubres prévus par les articles 103, 111 et 134 du code rural ;
- associations foncières de remembrement : approbation de leurs délibérations, budgets, marchés de travaux ;
- prestation du serment des comptables publics ;

- tous actes liés à la présidence des commissions effectuées au nom de l'Etat dans l'arrondissement, et en particulier des commissions locales d'information et de surveillance compétentes en matière d'environnement.

### III - Police générale -

- concours de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion domiciliaire ;
- autorisation de poursuite par voie de vente à l'encontre des débiteurs du Trésor ;
- signature des permis de conduire nationaux et internationaux ;
- adjonction du nom de femme mariée sur les permis de conduire ;
- arrêtés de suspension des permis de conduire pour l'arrondissement de Castres en cas d'alcoolémie, d'usage de stupéfiants, d'excès de vitesse et d'annulation par défaut de points ;
- en matière de visites médicales des conducteurs, arrêtés portant limitation des permis de conduire ainsi que les formalités de notification de ces mesures à leurs destinataires ;
- commission médicale pour l'arrondissement de Castres, établissement des permis de conduire délivrés gratuitement à la suite d'une visite médicale ;
- cartes grises ;
- délivrance des livrets et carnets de circulation ;
- recherche dans l'intérêt des familles ;
- autorisations collectives de sortie du territoire ;
- laissez passer pour enfants mineurs ;
- concours de la gendarmerie, de la police ou d'un corps militaire ;
- police de la voie publique, des cafés et débits de boissons, notamment les discothèques et bars de nuit, bals, spectacles et autres festivités dans des lieux ou sur les voies publics excédant la compétence des autorités municipales ;
- fermeture administrative des débits de boissons pour une durée n'excédant pas 3 mois ;
- dérogations temporaires d'ouverture de débits de boissons dans les installations sportives prévues aux articles L 49-1-1 et L 49-1-2 du code des débits de boissons ;
- agrément et retrait d'agrément des gardes particuliers ;
- autorisations d'acquisition et de détention d'armes à feu et délivrance des cartes européennes d'armes à feu ;
- destructions d'animaux nuisibles et dangereux ;
- usage de haut-parleurs sur la voie publique, et quêtes sur la voie publique,
- autorisation de résidence donnée aux condamnés libérés ;
- autorisation d'inhumer dans les propriétés privées ;
- dérogations individuelles ou collectives susceptibles d'être accordées dans le cadre des dispositions prévues par le décret n° 88-523 en matière de lutte contre le bruit et qui font l'objet de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 1990 ;
- signature des arrêtés de transport de corps à l'étranger après mise en bière.
- récépissé de déclaration d'installations temporaires de ball-trap ;

- attestation de délivrance initiale d'un permis de chasser original ou d'un duplicata

**Article 2 :** Délégation est donnée à M. Colin Miège, sous-préfet, à l'effet de signer les expressions de besoins, les marchés, le pilotage des crédits de paiements incluant la priorisation des paiements ainsi que la constatation du service fait sur le programme 307 (administration territoriale) pour le centre de coût PRFSP01081 (sous-préfecture de Castres - résidence et service) dans la limite du budget annuel notifié pour celui-ci, et en son absence à Mme Voahangy Jimenez-Razoanaivo, secrétaire générale.

Délégation est donnée à M. Colin Miège, sous-préfet de Castres, dans le cadre de ses fonctions, à l'effet d'utiliser la carte d'achats pour l'engagement et la liquidation des achats pour les frais de représentation relevant du programme 307 (administration territoriale) pour le centre de coût PRFSP01081 dans la limite de 2000 €.

**Article 3 :** Délégation est donnée à M. Colin Miège, à l'effet de signer l'expression des besoins et les marchés, et de constater le service fait, sur le programme 333 (action 2) dans la limite de l'enveloppe notifiée à la sous-préfecture, et, en son absence, à Mme Voahangy Jimenez-Razoanaivo, secrétaire générale.

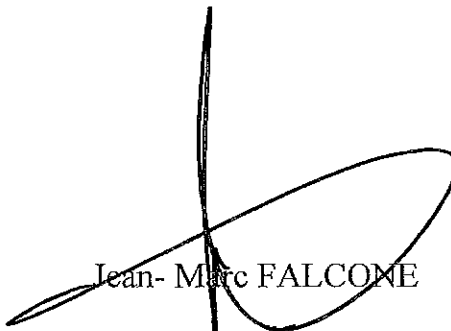
**Article 4 :** Délégation est en outre donnée, pour l'ensemble du département, à M. Colin Miège, lorsqu'il assure le service de permanence, à l'effet de signer :

- les arrêtés de reconduite à la frontière des étrangers en situation irrégulière et de maintien dans des locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire;
- les arrêtés de suspension administrative du permis de conduire;
- les arrêtés d'hospitalisation sans consentement;
- à titre exceptionnel, toute décision nécessitée par une situation d'urgence

**Article 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Colin Miège, la délégation permanente qui lui est accordée dans la limite de son arrondissement, est transférée à Mme Béatrice Steffan, secrétaire générale de la préfecture du Tarn. En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Béatrice Steffan ou de M. Colin Miège, la délégation est accordée à M. Xavier Dégrange, Directeur de cabinet du préfet du Tarn.

**Article 6 :** La secrétaire générale de la préfecture du Tarn, le sous-préfet de Castres et le directeur de cabinet du préfet du Tarn sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Albi, le 25 OCT. 2011



Jean-Marc FALCONE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU TARN

SECRETARIAT GENERAL

**Arrêté portant délégation de signature à des agents  
en fonction à la préfecture du Tarn**

Le préfet du Tarn,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;
- Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 29 septembre 2011 portant nomination de Monsieur Jean-Marc FALCONE en qualité de préfet du Tarn ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 portant organisation de la préfecture ;

*Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,*

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup> -**

Sont exclus de la présente délégation de signature :

- les correspondances et décisions adressées aux membres du gouvernement, aux parlementaires, aux élus et aux préfets en exercice ;
- les mémoires en justice, en particulier, les saisines du tribunal administratif et de la chambre régionale des comptes ;
- les lettres d'observation dans le cadre du contrôle de légalité.

## **Article 2 – Cabinet du préfet**

**2.1** Délégation est donnée à Mme Virginie Bouzat, attachée, chef du bureau du cabinet, à l'effet de signer les pièces administratives et correspondances courantes relevant du cabinet.

Sont exclues de la présente délégation de signature les décisions relatives aux hospitalisations sans consentement.

Délégation est donnée, concurremment avec Mme Virginie Bouzat, à l'effet de signer les pièces administratives et correspondances courantes relevant de leurs attributions à M. Francis Letteron, attaché, chef du bureau de la sécurité intérieure, et à M. Georges Peisert, attaché, chef du service interministériel de défense et de protection civiles.

En cas d'absence de M. Francis Letteron, la délégation de signature qui lui est consentie est donnée à M. Franck Jury, secrétaire administratif de classe normale, adjoint au chef de bureau.

**2.2** Délégation est donnée à Mme Marie Lacan, contractuelle, chargée de la communication, à l'effet de signer les pièces administratives et correspondances courantes relevant du bureau de la communication de l'Etat, ainsi que les documents suivants :

- bons de commande d'un montant inférieur à 2 000€,
- attestations de service fait attachées à ses attributions.

**2.3** Délégation est donnée à M. Bernard Cayre, chef du bureau de la sécurité routière, à l'effet de signer les pièces administratives et correspondances courantes relevant du bureau de la sécurité routière, ainsi que les documents suivants :

- actes relatifs à la mise en œuvre de la réglementation relative aux transports terrestres routiers;
- bons de commande d'un montant inférieur à 2 000€ des actions 1 (observatoire, perspective, réglementation et soutien au programme) et 2 (démarche interministérielle et communication) du BOP 207 (circulation routière);
- attestations de service fait des actions 1 et 2 du BOP 207;
- récépissés de déclaration de manifestations sportives et arrêtés d'autorisation d'épreuves sportives sur route.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cayre, la délégation de signature qui lui est consentie est donnée à M. Alain Daude, contrôleur principal des travaux publics d'Etat, pour ce qui concerne la mise en œuvre de la réglementation relative aux transports terrestres routiers; à Mme Marie Brau, adjointe au titre de l'observatoire de la sécurité routière, contrôleur principal des travaux publics d'Etat, pour ce qui concerne les actes juridiques spécifiques à l'action 1 du BOP 207; à Mme Anne Néllidoff, adjointe en coordination,

secrétaire administrative de classe exceptionnelle, pour ce qui concerne les actes juridiques spécifiques à l'action 2 du BOP 207.

### **Article 3 - Direction des libertés publiques et des collectivités territoriales**

Délégation est donnée à Mme Nicole Gandia, conseillère d'administration, directrice des libertés publiques et des collectivités territoriales, à l'effet de signer les pièces administratives et correspondances courantes relevant des attributions de la direction, ainsi que les documents suivants :

- les récépissés de déclaration de candidatures pour les élections ;
- les bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 €;
- les documents relatifs à la procédure de passation de marchés en qualité de représentant de la personne responsable des marchés;
- les attestations de service fait;
- les récépissés et arrêtés de classement en matière de tourisme;
- les cartes professionnelles ;
- les permis de conduire ;
- les cartes grises ;
- les mesures administratives liées au permis de conduire ;
- les passeports ;
- les cartes nationales d'identité ;
- les cartes de séjour d'étrangers ;
- les recherches dans l'intérêt des familles ;
- les correspondances et avis relatifs aux demandes de naturalisation ;
- les prolongation des visas ;
- les correspondances adressées aux administrations centrales et aux maires concernant les demandes de renseignements et les réponses relatives à la situation administrative ou judiciaire d'un étranger ayant établi sa résidence dans le Tarn ;
- les correspondances adressées aux administrations centrales et aux maires concernant les avis et demandes d'avis relatifs aux demandes de passeport et cartes nationales d'identité ;
- les avis relatifs à la naturalisation;
- les correspondances relatives aux inscriptions au fichier des personnes recherchées;
- en matière de réglementation funéraire, l'agrément des entreprises, le transport de corps à l'étranger et le transport d'urnes, les dérogations au délai d'inhumation et d'incinération et l'inhumation sur terrain privé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gandia, la délégation qui lui est consentie est donnée à Mlle Marie-Annick Clermont, attachée principale.

### Bureau des titres

Délégation est donnée, concurremment avec Mme Nicole Gandia, à Mlle Marie-Annick Clermont, attachée principale, chef du bureau des titres, à l'effet de signer les pièces administratives et correspondances courantes relevant des attributions de son bureau, ainsi que les documents suivants :

- les permis de conduire;
- les cartes grises ;
- les mesures administratives liées au permis de conduire ;
- les passeports ;
- les cartes nationales d'identité ;
- les correspondances adressées aux administrations centrales et aux maires concernant les avis et demandes d'avis relatifs aux demandes de passeports et cartes nationales d'identité ;
- les correspondances relatives aux inscriptions au fichier des personnes recherchées.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Marie-Annick Clermont, la délégation de signature qui lui est consentie est donnée à M. Eric Poni, secrétaire administratif de classe supérieure, et à Mme Stéphanie Pardo, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, pour les affaires relevant de leurs attributions.

### Bureau des étrangers

Délégation est donnée, concurremment avec Mme Nicole Gandia, à M. Gilles Menestreau, attaché, chef du bureau des étrangers, à l'effet de signer les pièces administratives et correspondances courantes relevant des attributions de son bureau, ainsi que les documents suivants :

- la déclaration de nationalité française et les autres pièces liées à la demande d'acquisition de la nationalité française par mariage;
- les cartes de séjour d'étrangers ;
- les titres de circulation pour les étrangers ;
- les prolongation de visas ;
- les correspondances adressées aux administrations centrales et aux maires concernant les demandes de renseignements et les réponses relatives à la situation administrative ou judiciaire d'un étranger ayant établi sa résidence dans le Tarn.

Délégation est donnée, concurremment avec M. Menestreau, à Mme Viviane Roquefeuil, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au chef de bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Menestreau et de Mme Roquefeuil, délégation de signature est donnée à M. Bruno Langlois, secrétaire administratif de classe normale.

En matière d'éloignement des étrangers, en cas d'urgence et par dérogation à l'article 1<sup>er</sup>, délégation est donnée concurremment à Mme Gandia, M. Menestreau, Mme Roquefeuil, à l'effet de signer les requêtes devant les juridictions judiciaires, les mémoires en réponse au



tribunal administratif et toutes correspondances relatives à l'exécution des mesures d'éloignement.

#### Bureau des collectivités territoriales

Délégation est donnée, concurremment avec Mme Nicole Gandia, à Mlle Véronique Estadiou, attachée, chef du bureau des collectivités territoriales, à l'effet de signer les pièces administratives et correspondances courantes relevant des attributions de son bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Véronique Estadiou, la délégation de signature qui lui est consentie est donnée à Mme Marina Laborie, secrétaire administrative de classe normale, à Mlle Roselyne Hérail, secrétaire administrative de classe exceptionnelle et à Mlle Marie-josé Suminski, secrétaire administrative de classe supérieure.

#### Bureau des élections, de la réglementation et des affaires juridiques

Délégation est donnée, concurremment avec Mme Nicole Gandia, à Mlle Valérie Soyer, attachée, chef du bureau des élections, de la réglementation et des affaires juridiques, à l'effet de signer les pièces administratives et correspondances courantes relevant des attributions de son bureau, ainsi que les documents suivants :

- les récépissés de déclaration de candidatures pour les élections ;
- les cartes professionnelles.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Valérie Soyer, la délégation de signature qui lui est consentie est donnée à Mlle Caroline Ruiz, secrétaire administrative de classe normale, pour les affaires relevant de ses attributions.

#### Bureau de l'environnement et des affaires foncières

Délégation est donnée, concurremment à Mme Gandia, à M. Rémi Bouzat, attaché principal, chef du bureau de l'environnement et des affaires foncières, à l'effet de signer les pièces administratives et correspondances courantes relevant des attributions de son bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bouzat, la délégation de signature qui lui est consentie est donnée à M. Michel Vanin, attaché, et à Mme Carole Dupeyroux, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, pour les pièces administratives et correspondances courantes relevant des attributions du bureau.

#### **Article 4. - Direction de la coordination, des moyens et de la logistique**

Délégation est donnée à M. Jean-Marc Bartolo, conseiller d'administration, directeur de la coordination, des moyens et de la logistique, à l'effet de signer les pièces administratives et correspondances courantes relevant des attributions de la direction, ainsi que les documents suivants :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 € ;
- les documents relatifs à la procédure de passation des marchés en qualité de représentant de la personne responsable des marchés ;
- les attestations de service fait ;

- les documents relatifs à l'exécution du budget de l'Etat.

#### Bureau des politiques interministérielles et du développement territorial

Délégation est donnée, concurremment avec M. Bartolo, à Mme Colette Cabadi, attachée principale, chef du bureau des politiques interministérielles et du développement territorial, à l'effet de signer les pièces administratives et correspondances courantes relevant des attributions de son bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Colette Cabadi, la délégation de signature qui lui est consentie est donnée à M. Philippe Servanton, attaché, et à Mme Chantal Albinet, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, pour les attestations de dossiers complets et les documents comptables concernant la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

#### Bureau des ressources humaines

Délégation est donnée, concurremment avec M. Bartolo, à M. Christian Rességuier, attaché principal, chef du bureau des ressources humaines, à l'effet de signer les pièces administratives et correspondances courantes relevant des attributions de son bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian Rességuier, la délégation de signature qui lui est consentie est donnée à M. Philippe Granier secrétaire administratif de classe normale, adjoint au chef du bureau des ressources humaines et à M. Sébastien Plas, secrétaire administratif de classe normale, animateur de formation, pour leurs attributions.

#### Bureau du budget et des moyens

Délégation est donnée, concurremment avec M. Bartolo, à Mme Stéphanie Donnaint, attachée, chef du bureau du budget et des moyens, à l'effet de signer les pièces administratives et correspondances courantes relevant des attributions de son bureau, dont ceux relatifs à l'exécution du budget de l'Etat.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie Donnaint, la délégation de signature qui lui est consentie est donnée à Mme Jeanine Suc, secrétaire administratif de classe supérieure, adjointe au chef du bureau du budget et des moyens et à M. Bernard Cuq, contrôleur de classe supérieure des services techniques et du matériel, chef du service intérieur, pour les attributions relevant de l'activité courante de son service.

#### Service départemental des systèmes d'information et de communication

Délégation est donnée, concurremment avec M. Bartolo, à M. Razi Badouraly, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication, chef du service départemental des systèmes d'information et de communication, à l'effet de signer les pièces administratives et correspondances courantes relevant de ses attributions, ainsi que les documents suivants :

- les correspondances avec les administrations et les collectivités locales ;
- les attestations de service fait relevant de l'activité courante de son service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Razi Badouraly, la délégation qui lui est consentie est donnée à M. Eric Magadur, technicien de classe supérieure des systèmes d'information et

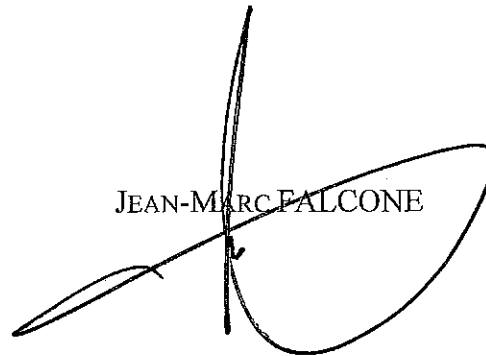
de communication, adjoint au chef de service du service départemental des systèmes d'information et de communication.

**Article 5. -**

La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

*Fait à Albi le* **25 OCT. 2011**

JEAN-MARC FALCONE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' and 'M' followed by a horizontal stroke and a large loop.

PRÉFECTURE DU TARN

**Arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire délégué et portant délégation de gestion**

Le préfet du Tarn,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant charte de déconcentration ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le code des marchés publics ;
- Vu le décret du Président de la République du 29 septembre 2011 portant nomination de Monsieur Jean-Marc FALCONE en qualité de préfet du Tarn ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 portant organisation des services de la préfecture ;
- Vu la délégation de gestion signée le 29 janvier 2010 par la préfète du Tarn et par la préfète de l'Aveyron ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Tarn,

## **Arrête**

### **Article premier. –**

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc BARTOLO, directeur de la coordination, des moyens et de la logistique, en vue d'exercer les attributions dévolues au préfet du département du Tarn dans le cadre de ses fonctions d'ordonnateur secondaire pour le programme 307, et en vue d'exercer la gestion des actes comptables, dévolus au préfet du Tarn, par délégation de gestion, par la préfète de l'Aveyron.

### **Article 2. -**

Pour l'exercice de la délégation consentie à l'article 1er du présent arrêté, délégation est donnée, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de département, hors les crédits du programme 307 « administration territoriale », en particulier la signature des mandats à :

- Mme Stéphanie DONNAINT, attachée, chef du bureau du budget et des moyens,
- Mme Jeanine SUC, secrétaire administrative, adjointe au chef de bureau du budget et des moyens,
- Mme Anne-Marie DELPECH, secrétaire administrative, bureau du budget et des moyens.

### **Article 3. -**

Pour la gestion et l'exécution des crédits du programme 307, pour les départements du Tarn et de l'Aveyron, sur l'application CHORUS :

- Délégation est donnée à Mesdames Christiane ESCOBESSA, Marie GASSER, Jacqueline HERAIL, Lydie POMME et Sylvie SANCHEZ, aux fins d'exécution dans l'outil chorus des décisions des prescripteurs, à savoir : la saisie des engagements juridiques, la certification du service fait, et la saisie des demandes de paiement ;
- Délégation est également donnée à Mesdames Jacqueline HERAIL et Sylvie SANCHEZ, aux fins de la saisie des engagements de tiers et des titres de perception,
- Délégation est donnée à Mme Cathy GINESTE, adjointe administrative, pour la validation dans l'outil Chorus en tant que « responsable des engagements juridiques », aux fins d'engager les dépenses afférentes au BOP 307, et pour la notification aux tiers des bons de commande ;
- En cas d'absence de Mme Cathy GINESTE, délégation est également donnée à Mme Aline PACHUT, adjointe administrative, pour la validation dans l'outil Chorus, des engagements juridiques des dépenses du BOP 307.
- Mme Stéphanie DONNAINT, attachée, chef du bureau du budget et des moyens, pour la signature des bons de commande édités par le responsable des engagements juridiques ;

- En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est également donnée à Mme Jeanine SUC, secrétaire administrative, adjointe, et à Mme Anne-Marie DELPECH, secrétaire administrative, aux fins de signer les bons de commande ;
- Mme Aline PACHUT, adjointe administrative, pour la validation dans l'outil Chorus en tant que responsable des demandes de paiement, aux fins de liquider les dépenses du BOP 307 ;
- En cas d'absence de Mme Aline PACHUT, délégation est également donnée à Mme Cathy GINESTE, pour la validation dans l'outil Chorus en tant que responsable des demandes de paiement, aux fins de liquider les dépenses du BOP 307.

**Article 4. –**

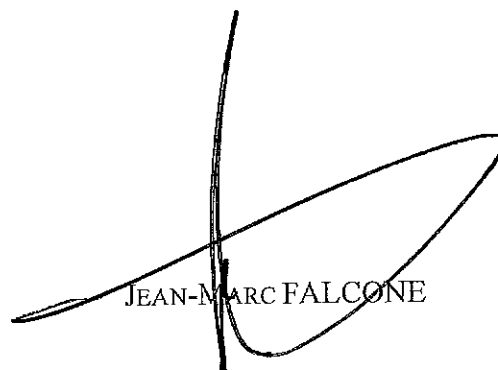
Pour le BOP 307, délégation de signature est également donnée, aux prescripteurs désignés dans le tableau annexé au présent arrêté, dans les limites de leur centre de coût, en ce qui concerne :

- la décision de dépenses et de recettes, soit en validant des expressions de besoins, soit en signant des subventions, décisions individuelles et marchés,
- la constatation du service fait,
- le pilotage des crédits de paiement, incluant la priorisation des paiements.

**Article 5. -**

La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

*Fait à Albi, le* **25 OCT. 2011**



JEAN-MARC FALCONE

Objet de la délégation	Responsable du service prescripteur	Délégation en cas d'absence ou d'empêchement	Plafond de la carte achat
<b>1 - Service prescripteur - Moyens et logistique - PRFML01081</b>			
Validation de l'expression des besoins	Béatrice STEFFAN, secrétaire générale	M. Xavier DEGRANGE, sous-préfet, Directeur de cabinet	Sans objet
Validation de l'expression des besoins d'un montant égal ou inférieur à 5000 € pour l'acquisition de matériels ou la réalisation de travaux	Jean-Marc BARTOLO, directeur de la coordination, des moyens et de la logistique	Mme Stéphanie DONNAINT, attachée, chef de bureau du budget et des moyens En cas d'empêchement ou d'absence, Jeanine SUC, secrétaire administrative, adjointe au chef de bureau du budget et des moyens	Sans objet
Constatation du service fait quelque soit le montant de la dépense			
Validation de l'expression des besoins d'un montant égal ou inférieur à 500 € pour l'acquisition de matériels ou la réalisation de travaux	Bernard CUQ, contrôleur, responsable du service intérieur	Jean-Marc BARTOLO, directeur de la coordination, des moyens et de la logistique	Sans objet
Constatation du service fait pour les travaux réalisés			
Engagement et liquidation des achats effectués au moyen d'une carte d'achat sur le centre de coût "moyens et logistiques"	Bernard CUQ, contrôleur, responsable du service intérieur		1 000,00 €
Constatation du service fait pour les dépenses liées au service de la documentation	Sylvie REY, chargée de la cellule documentation	Jean-Marc BARTOLO, directeur de la coordination, des moyens et de la logistique	Sans objet

Objet de la délégation	Prescripteurs	Délégation en cas d'absence ou d'empêchement	Plafond de la carte achat
<b>Service bénéficiaire : Garage</b>			
Validation de l'expression des besoins d'un montant égal ou inférieur à 500 € pour les dépenses liées au garage Constataion du service fait pour les dépenses liées au garage	Michel DAGES, chauffeur, chef de garage	Jean-Marc BARTOLO, directeur de la coordination, des moyens et de la logistique	Sans objet
<b>2- Service prescripteur - Service départemental des systèmes d'information et de communication (SDSIC) - PRFML03081</b>			
Validation de l'expression des besoins Certification du service fait quelque soit le montant de la dépense	M. Razi BADOURALY, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication, chef du SDSIC	M. Eric MAGADUR, technicien de classe supérieure des systèmes d'information et de communication, adjoint au chef du SDSIC	Sans objet
<b>3- Service prescripteur - Sous-préfecture de Castres (résidence et services) - PRFSP01081</b>			
Validation de l'expression des besoins Constataion du service fait quelque soit le montant de la dépense	M. Colin MIEGE, sous-préfet de Castres	Mme Voahangy Jimenez-Razoanaivo, secrétaire général de la sous-préfecture	Sans objet
Engagement et liquidation des achats effectués au moyen d'une carte d'achat pour les frais de représentation	M. Colin MIEGE, sous-préfet de Castres		2 000,00 €



Engagement et liquidation des achats effectués au moyen d'une carte d'achat pour le centre de coût "sous préfecture de Castres"	M. Jacques OULES, responsable d'atelier			1 000,00 €
<b>Objet de la délégation</b>	<b>Prescripteurs</b>	<b>Délégation en cas d'absence ou d'empêchement</b>		
<b>4- Service prescripteur - Préfète du Tarn (résidence) - PRFPRFT081</b>				
Validation de l'expression des besoins	Mme Marcelle PIERROT, préfète	Eric MAIRE, secrétaire général		
Constataion du service fait quelque soit le montant de la dépense		Sans objet		
Validation de l'expression des besoins d'un montant égal ou inférieur à 150 € pour toutes dépenses relatives aux frais de représentation	M. Thierry DON, cuisinier à la résidence préfectorale	Bernard CUQ, contrôleur, responsable du service intérieur		
Constataion du service fait pour les frais de réception		Sans objet		
Engagement et liquidation des achats effectués au moyen d'une carte d'achat pour les frais de représentation	Mr. Jean-Marc FALCONE, préfet du Tarn	10 000,00 €		
Engagement et liquidation des achats effectués au moyen d'une carte d'achat pour les frais de représentation	M. Thierry DON, cuisinier à la résidence préfectorale	1 000,00 €		
<b>5- Service prescripteur - Cabinet du Tarn (résidence du directeur de cabinet) - PRFDCAB081</b>				
Validation de l'expression de besoin pour les dépenses liées à la résidence	M. Jean-Gabriel			

Annexe à l'arrêté préfectoral portant délégation d'ordonnancement secondaire et portant délégation de gestion

Constatation du service fait quelque soit le montant de la dépense	DELACROIX, directeur de cabinet	Eric MAIRE, secrétaire général	Sans objet
<b>Objet de la délégation</b>	<b>Prescripteurs</b>	<b>Délégation en cas d'absence ou d'empêchement</b>	<b>Plafond de la carte achat</b>
<b>5- Service prescripteur - Cabinet du Tarn (résidence du directeur de cabinet) - PRFDCAB081</b>			
Engagement et liquidation des achats effectués au moyen d'une carte d'achat pour les frais de représentation	Mr. Xavier DEGRANGE, directeur de cabinet		2 000,00 €
<b>Service bénéficiaire : Service de la communication</b>			
Validation de l'expression de besoin pour les dépenses liées à la communication	Mr. Xavier DEGRANGE, directeur de cabinet	Mme Virginie BOUZAT, attachée, chef de bureau du cabinet	Sans objet
<b>6 - Prescripteur - Secrétaire général du Tarn (résidence) - PRFSG01081</b>			
Validation de l'expression de besoin	Béatrice STEFFAN, secrétaire générale	Jean-Marc BARTOLO, directeur de la coordination, des moyens et de la logistique	Sans objet
Constatation du service fait quelque soit le montant de la dépense	Béatrice STEFFAN, secrétaire général		2 000,00 €